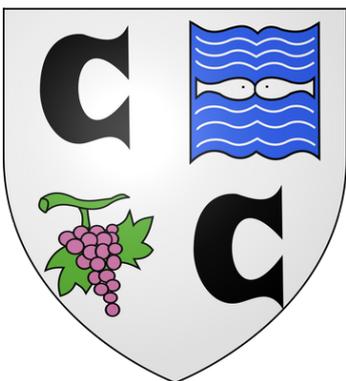


**2025**

**Note de présentation  
brève et synthétique du  
Budget Primitif**



**Châtillon-sur-Cher**

# INTRODUCTION

L'article L2313.1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation : elle est disponible sur le site internet communal.

## 1. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 10 avril 2025 par le conseil municipal. Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses
- de ne pas augmenter la fiscalité
- poursuivre les projets engagés

Le budget général de la commune est composé du budget principal et de budgets annexes (transports scolaire, locaux commerciaux, lotissement Les Rossignols)

## 2. BUDGET PRINCIPAL

### 2.1 - Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 917 440.00 €

#### RECETTES :

Le produit des services est prévu à hauteur de 122 524.08 €. Ce produit est constitué principalement de la cantine (60 000 €), des refacturations entre budgets (12 350 €), de la refacturation de la mise à disposition du personnel à la Communauté de Communes Val de Cher Controis (22 700 €), des redevances et recettes de diverses locations (28 900 €).

Les dotations et participations sont prévues à hauteur de 362 250 €

Elles sont composées principalement de :

- La dotation globale de fonctionnement : 236 050 €
- La dotation de solidarité rurale : 60 000 €
- La dotation nationale de péréquation : 23 300 €
- La dotation de compensation de la taxe pro et foncière : 19 800 € + 8 000 €
- Du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement (voirie, bâtiments publics) pour 15 100 €

...

Les impôts et taxes s'élèveront à 152 961 €

Ce poste est composé :

- Des attributions de compensation 63 211 €
- FNGIR : 40 950 €
- Fond de péréquation des ressources communautaires : 48 800 €

La fiscalité locale :

- Impôts directs : 745 600 €
- Taxes additionnelle aux droits de mutation ... : 44 500 €

<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>
013 - Atténuation de charges	4 608.54 €	0 €
70 - Produits des services	140 929.67 €	122 524.08 €
73 - Impôts et taxes	140 254.96 €	152 961 €
731 – Fiscalité locale	783 942 €	790 210 €
74 - Dotations et participations	389 575 €	362 250 €
75 – Autres produits de gestion	26 046.94 €	28 900 €
002 – Résultat d'exploitation reporté	70 642.89 €	460 594.92 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 556 000 €</b>	<b>1 917 440 €</b>

**DÉPENSES :**

<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>
011 - Charges à caractère général	531 307.38 €	618 750.70 €
012 - Charges de personnel	670 570 €	712 600 €
014 - Atténuation de produits	0 €	0 €
65 - Autres charges de gestion courante	181 468.40 €	368 273.30 €
66 - Charges financières	17 412.22 €	35 120 €
67 - Charges exceptionnelles	750 €	1 600 €
68 – Dotations aux provisions	600 €	0 €
023 - Virement à l'investissement	137 000 €	170 000 €
042 - Opérations d'ordre+ provisions	16 892 €	11 096 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 556 000 €</b>	<b>1 917 440 €</b>

Les charges à caractère général sont prévues à hauteur de 618 750.70 € (en légère augmentation par rapport au budget précédent, due notamment à la prise en charge des dernières factures du budget assainissement). Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux entretien des bâtiments, entretien de voirie et des réseaux, impôt et taxes, primes assurances, contrats de maintenance, entretien des biens mobiliers et des véhicules, fournitures scolaires... La volonté est de maîtriser ces charges de fonctionnement courant.

Les charges de personnel s'établissent à 712 600€, en augmentation par rapport à 2024.

Les charges de gestion courante s'élèvent à 368 273.30 € (en augmentation par rapport au budget 2024 due au reversement des excédents eau et assainissement au syndicat pour un montant de 227 693.30 € ) et prévoit la participation (subvention d'équilibre) aux budgets annexes s'élève à 30 780 €.

- Le versement des indemnités aux élus pour 85 300 € (charges comprises)
- Les subventions aux associations et autres personnes privées pour 11 000 €.

Les charges financières sont prévues à hauteur de 35 120 €. Ce poste comprend essentiellement le remboursement des intérêts de la dette.

Virement à l'investissement : 170 000 € sont dégagés pour financer les opérations d'investissement.

## 2.2 Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 1 525 000 €

### RECETTES

CHAPITRE	BP 2024	BP 2025
13 - Subventions	109 420.40 €	118 450.70 €
16 - Emprunts	793 366.94 €	533 480.78 €
10 - FCTVA, taxe d'aménagement	95 000 €	59 820 €
024 - Produits de cession	4 000 €	0 €
021 – Virement section fonctionnement	137 000 €	170 000 €
040 - Dotations aux amortissements	16 892 €	11 096 €
041 - Opérations patrimoniales	20 000 €	20 000 €
1068 – Excédent de fonctionnement	309 320.66 €	632 152.52 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 485 000 €</b>	<b>1 525 000.00 €</b>

Elles sont composées :

- de la dotation aux amortissements : 11 096 €
- du FCTVA : 51 820 €
- de la taxe d'aménagement : 8 000 €
- du virement de la section de fonctionnement : 170 000 €
- d'un équilibre d'emprunt : 533 480.78 € (diminué du montant des subventions reçues et non notifiées à ce jour)
- d'un excédent d'investissement : 632 152.52 €

## DEPENSES

CHAPITRE	BP 2024	BP 2025
20 - Immobilisations incorporelles	8 698.37 €	36 516 €
204 - Subventions d'équipement	45 800 €	25 500 €
21 - Immobilisations corporelles	339 324.34 €	647 765.83 €
23 - Immobilisations en cours	698 036 €	487 519.31 €
16 - Emprunts 1068 - reversement BP annexes	170 966.63 €	191 910 € 109 098.86 €
27 – Immobilisations en cours	26 690 €	26 690 €
040 - Opération d'ordre	0 €	0 €
041 - Opérations patrimoniales	20 000 €	0 €
001 – Solde d'exécution reporté	175 484.66 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 485 000 €</b>	<b>1 525 000 €</b>

Les principaux investissements sont :

- Frais d'études : 36 516 €
- Travaux rue du Château d'Eau : 140 000 €
- Acquisition de terrains et bâtiment : 55 342 €
- Bâtiments (travaux) : 65 410 €
- Voirie : 439 160 €
- Eclairage public : 33 040 €
- Ecole : 24 050 €
- Acquisition matériel divers : 7 810 €
- Salle communale : 365 430 €
- Remboursement BA : 109 098.86 €
- Emprunt : 191 120 €
- ...

## Les Budgets annexes :

### Budget transport scolaire :

	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>
Dépenses de fonctionnement	32 845.16 €	31 170 €
Recettes de fonctionnement	32 845.16 €	31 170 €
Dépenses d'investissement	74 628.09 €	70 918.38 €
Recettes d'investissement	74 628.09 €	70 918.38 €

### Budget lotissement :

	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>
Dépenses de fonctionnement	26 692 €	20 602 €
Recettes de fonctionnement	26 692 €	20 602 €
Dépenses d'investissement	26 690 €	26 690 €
Recettes d'investissement	26 690 €	26 690 €

### Budget locaux commerciaux :

	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>
Dépenses de fonctionnement	22 000 €	20 765 €
Recettes de fonctionnement	22 000 €	20 765 €
Dépenses d'investissement	53 823.30 €	52 292 €
Recettes d'investissement	53 823.30 €	52 292 €